



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 FEVRIER 2022
à 19H00**

Présents : Mme GUILLET Priscille, M PERRAY Manuel, M MAUDET Daniel, Mme TREGUER-FREULON Nadine, Mme HASQUIN Graziella, Mme JURET Marie-Laure, M GANNE Philippe, M BERTRAND Emmanuel, Mme DEPORTES Isabelle, M COTTO Bruno.

Absents :

M LAMARRE Joël

M BRAULT Olivier donne pouvoir à Mme GUILLET Priscille

MONNET Annie donne pouvoir à Mme DEPORTES Isabelle

M MAILLET Bruno donne pouvoir à M MAUDET Daniel

Mme JURET Nolwen donne pouvoir Mme JURET Marie-Laure

Mme HASQUIN Graziella est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 18/02/2022
Date d'affichage : 15/02/2022
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 10



Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022
- FINANCES – cession terrain à bâtir parcelle AE 502
- FINANCES – achat terrain parcelle AE 501
- FINANCES - demande de subvention terrain multisport et terrain de tennis
- FINANCES - convention de participation financière au titre de l'article L322-15 du code de l'urbanisme
- FINANCES - tarifs vente d'herbe 2022
- FINANCES - adhésion au Comité des Œuvres Sociales du Maine-et-Loire (COS 49)
- MUNICIPALITE - campagne coupe de bois parcelle ZT 51

Désignation du secrétaire de séance
--

Madame HASQUIN Graziella est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) est en cours de création sur la commune de DENEÉ.

Pour rappel, une MAM est une maison commune qui regroupe au minimum deux et au maximum 4 assistantes maternelles, accueillant jusqu'à 4 enfants chacune (en fonction de leur agrément). Chaque assistante maternelle garde son statut et gère les contrats avec les parents-employeurs.

Les porteurs de ce projet recherchent actuellement un terrain pour y construire cette MAM.

Considérant la volonté de la commune d'offrir un choix diversifié de mode de garde pour la petite enfance et l'évolution de la profession d'assistantes maternelles, Madame la Maire propose de leur vendre la parcelle AE 502 (plan joint) rue André Sarazin. Elle est proximité immédiate du centre bourg, des écoles et de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet de cession de la parcelle AE 502 (plan ci-joint),
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à négocier le prix de cession au m²,
- **DE SOLLICITER** Maître Marlène THEBAULT ou Me Jean-Louis VERONNEAU, notaires associés de la SAS ORIENTA dont le siège est à MAUGES SUR LOIRE, commune déléguée LE MESNIL EN VALLEE pour vendre les biens,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Interventions :

- Mme HASQUIN Graziella : si la commune vend le terrain AE 501, il faudra renommer un autre endroit « square des belges » car c'est le nom de cet endroit.

Les membres du comité de jumelage belge viennent en septembre prochain à DENEÉ.

- Mme la MAIRE : la commune est partie sur un prix de 110 € /m², même si aujourd'hui les prix sont plus élevés. Le projet de MAM est une bonne chose pour la commune.

Le conseil municipal est d'accord pour 110 € / m².

- M GANNE Philippe : quel est le prix actuel ?

Réponse : entre 140 et 150 € / m²

- D. MAUDET : le raccordement ne sera pas coûteux.

- Mme HASQUIN Graziella : est-ce que la MAM est d'accord pour le prix ?

Réponse : oui

Lors de la construction des logements pour les aînés, rue André Sarazin, la parcelle AE 501 avait été réservée pour la construction d'une salle commune. Ce projet a ensuite été abandonné.

Cette parcelle appartient au bailleur social PODHELIA qui ne souhaite pas y construire de logements.

Madame la Maire propose donc d'acquérir cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACQUERIR** la parcelle AE 501 auprès de PODHELIA (plan joint),
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à négocier le prix de cession au m²,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Interventions :

PODHELIA avait acheté le terrain AE 501 pour faire une salle commune. Le projet a ensuite été abandonné.

- Mme DEPORTES Isabelle : il faudrait revendre rapidement le terrain pour ne pas impacter la MAM.
- Mme HASQUIN Graziella rappelle qu'il faut trouver un autre endroit à nommer « belge » pour le jumelage.
- M PERRY Manuel : on pourrait nommer le chemin qui mène à la rue du Colonel : « promenade des belges ».
- Mme HASQUIN Graziella : d'accord avec une inauguration le 11 septembre 2022 (week-end du jumelage).

DCM_2022-06 FINANCES financement terrain multisport, mini piste athlétisme et terrain de tennis
--

Dans le cadre du développement de sa politique sportive et de loisirs, la commune de Denée souhaite construire un terrain multisports, une mini piste d'athlétisme et un terrain de tennis.

Ces terrains se situeront à proximité de la salle polyvalente, de la bibliothèque et de l'espace jeunesse.

Les jeunes, les écoles et les associations de la commune seront associés à l'élaboration de ce projet afin de déterminer les besoins de chacun.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
travaux préparatoires	3 250,00 €	DSIL	95 324,00 €
travaux terrassement	115 598,00 €	Autofinancement	95 324,00 €
Fournitures et pose	71 800,00 €		
TOTAL	190 648,00 €	TOTAL	190 648,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet de construction d'un terrain multisports, d'une mini piste d'athlétisme et d'un terrain de tennis,
- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** les subventions d'investissement de tout organisme institutionnel,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Interventions :

- Mme DEPORTES Isabelle : l'héritage était de combien ?

Réponse : 92 000 €.

- M MAUDET Daniel : il y aura un city stade avec des buts de baskets et autour une piste d'athlétisme. Pour le terrain de tennis il faut étudier la possibilité de le laisser à l'emplacement actuel car il n'y aurait pas de terrassement à faire.

- M COTTO Bruno : l'emplacement actuel est très bien.

- Mme DEPORTES Isabelle : le tennis est peut-être mieux en bas car ce n'est pas le même public que le city stade.

- Mme la Maire rappelle que l'étude globale du centre bourg du cabinet Résonances prévoyait un projet sur l'actuel terrain de tennis.
- M PERRAY Manuel : cela coûterait moins cher de le faire en bas.
- M MAUDET Daniel : le parking peut être vers le plan d'eau pour les gens qui jouent au tennis.
- M BERTRAND Emmanuel : est-ce que ce sera le même city stade qu'à Mozé-sur-Louet ?
- Mme la Maire : il sera en acier et non en bois car cela s'abîme trop vite. Il n'y aura pas d'éclairage public.
- Mme DEPORTES Isabelle : il faudra mettre des poubelles autour
- Mme la Maire : la cantine, l'école et l'espace jeunesse pourront l'utiliser.

DCM_2022-07 FINANCES convention de participation financière au titre de l'article L322-15 du code de l'urbanisme

Madame la Maire présente un projet de convention pour la prise en charge financière d'équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par une opération d'aménagement.

Cette convention permettra à la commune de refacturer les frais engagés par elle, lorsque ceux-ci correspondent uniquement aux besoins d'un projet porté par un particulier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention présentée,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à la signer.

DCM_2022-08 FINANCES – Vente d'herbe – Tarifs 2022

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1, L. 2121-29 et L. 2122-21,

Considérant les parcelles en herbe dont la commune est propriétaire et la possibilité de céder la récolte à un exploitant agricole qui y réalise la fenaizon et s'acquitte du prix convenu pour l'année 2022,

Après exposé, Madame la Maire propose d'augmenter les tarifs de 2,5 % pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** les tarifs 2022 pour la vente d'herbe comme suit :

Dénomination parcelles	N° parcelles	Superficie	Nom du preneur habituel	TARIFS
Le bas du Fief aux Moines	ZT 24	1 ha 54 a 90 ca	SIMON Bruno	77,00 €
Terrain de sport la Pâtur	ZE 128	1 ha 60 a 90 ca	SIMON Bruno	40,00 €
Les Garennes	ZK 25	2 ha	SIMON Bruno	139,00 €
Les Pierres Frites	ZT 30	1 ha 15 ca	GAEC Bertrand	118,00 €

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

La parcelle ZB 119 dont la vente d'herbe était auparavant attribuée à M BLANVILLAIN Michel sera désormais réservée à de l'éco-pâturage.

Interventions :

- M PERRAY Manuel : la commune souhaite développer de l'éco-pâturage dans les commons de la vallée. Plusieurs personnes sont intéressées pour mettre des moutons.

Cela ne coûtera rien à la commune.

C'est un terrain qui doit rester communal du fait des crues.

- Mme la Maire précise que la commune regarde où il est possible de mettre de l'éco-pâturage. Il faut des terrains suffisamment grands.

- Mme HASQUIN Graziella : cela peut être attractif pour les personnes de voir des moutons. A l'étang, les gens sont contents.

- M PERRAY Manuel : les communes de Mozé-sur-Louet et de Rochefort-sur-Loire sont associées à l'éco-pâturage.

DCM_2022-09 FINANCES adhésion au Comité des Œuvres Sociales du Maine-et-Loire (COS 49)

Madame la Maire rappelle qu'il existe au plan départemental, un Comité d'Œuvres Sociales (le COS 49) du personnel des collectivités territoriales, ouvert à l'ensemble des communes et de leurs établissements.

Le COS 49 a pour objet de favoriser principalement l'action sociale, c'est une association (loi 1901), qui a pour mission d'apporter une aide matérielle et morale aux agents et aux familles des agents des collectivités locales et établissements publics qui adhèrent à l'association.

La Mairie de Denée est aujourd'hui adhérente au COS 49 pour l'ensemble de ses agents.

Afin de continuer à bénéficier des prestations 2022 du COS et du CNAS, il est nécessaire de renouveler l'adhésion au COS 49.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE DECIDER** de l'adhésion de la commune de Denée au Comité Œuvres Sociales du Maine-et-Loire à compter du 1^{er} janvier 2022,

- **D'ACCEPTER** sa part contributive,

- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront prévus chaque année au budget de la commune.

Interventions :

C'est une sorte de CE pour les collectivités.

DCM_2022-10 MUNICIPALITE coupe de bois parcelle ZT 51

VU le code général des collectivités territoriales,

La course « la Denéenne » aura lieu sur la commune de Denée le 3 juillet 2022. Il convient d'entretenir la parcelle cadastrée ZT 51 (plan en annexe) par laquelle passera la course cette année.

A cet effet, M PERRAY Manuel, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à une coupe de bois sur la parcelle cadastrée ZT 51.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la coupe du bois sur la parcelle ZT 51.

QUESTIONS DIVERSES

- M PERRAY Manuel : il faudrait trouver un endroit sur la commune pour faire du broyage. Les habitants pourraient mettre leurs branches sur un terrain et l'entreprise GUIDEAU pourrait passer et les broyer.

Mme la Maire : 3 R d'Anjou travaille aussi dessus.

M MAUDET Daniel : il faut que cela proche du bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Les délibérations n°2022-04 à n°2022-10 sont approuvées par les membres du Conseil Municipal présents le 22 février 2022.



GUILLET Priscille	PERRAY Manuel
TREGUER-FREULON Nadine	MAUDET Daniel
MONNET Annie (pouvoir)	BRAULT Olivier (pouvoir)
GANNE Philippe	JURET Marie-Laure
MAILLET Bruno (pouvoir)	HASQUIN Graziella
COTTO Bruno	DEPORTES Isabelle
BERTRAND Emmanuel	JURET Nolwen (pouvoir)
LAMARRE Joël (absent)	